



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets



(11)

EP 2 570 047 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.03.2013 Bulletin 2013/12

(51) Int Cl.:
A47B 13/16 (2006.01)
A47F 7/28 (2006.01)
A47B 37/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12183689.4**

(22) Date de dépôt: **10.09.2012**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **14.09.2011 FR 1158180**

(71) Demandeur: **Outilage Nourrisson Claude
42600 Montbrison (FR)**

(72) Inventeur: **Nourrisson, Vincent
42600 Savigneux (FR)**

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)**

(54) Élément de présentoir pour présenter plusieurs bouteilles et présentoir comprenant un tel élément de présentoir

(57) Cet élément de présentoir (1) comprend, pour chaque bouteille (51), des moyens de support (2, 3) adaptés pour supporter une bouteille (51). Des moyens de liaison (4; 104) sont configurés pour lier l'élément de présentoir (1) en service à une table. Les moyens de

support (2, 3) et les moyens de liaison (4) sont agencés de sorte que chaque bouteille (51) est oblique lorsque l'élément de présentoir (1) est en service. Les moyens de support (2, 3) sont répartis autour des moyens de liaison (4).

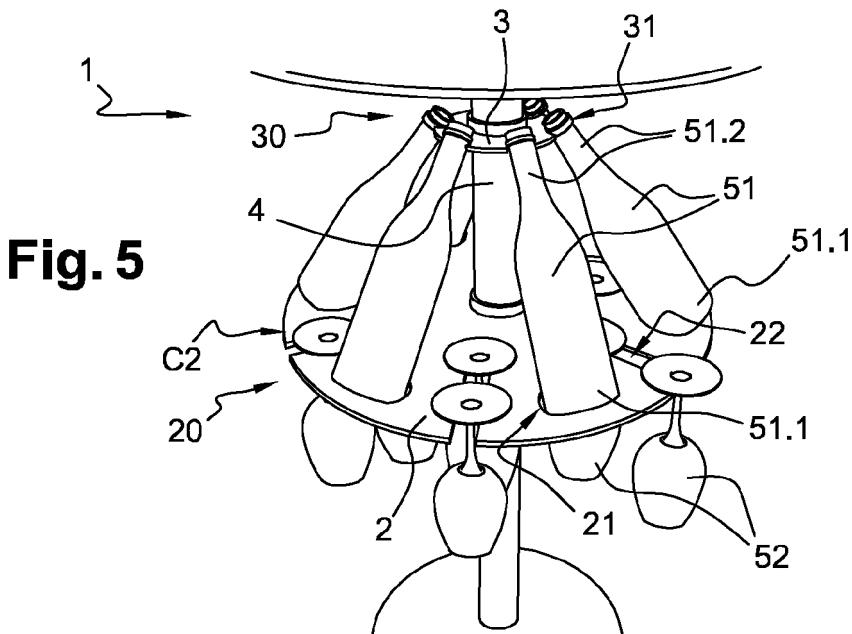


Fig. 5

Description

[0001] La présente invention concerne un élément de présentoir pour présenter des bouteilles. Par ailleurs, la présente invention concerne un présentoir comprenant un tel élément de présentoir.

[0002] La présente invention trouve notamment application dans le domaine de la présentation de boissons. En particulier, la présente invention peut être appliquée à la dégustation de vins et à la promotion et au commerce de bouteilles de vins.

[0003] Dans l'art antérieur, pour servir une boisson telle que du vin, plusieurs bouteilles sont posées en vrac sur une table. Les consommateurs prennent chacun un verre, puis une bouteille au choix pour remplir leurs verres. Chaque consommateur repose une bouteille et son verre sur la table de manière disparate.

[0004] Cependant, les bouteilles se trouvent en désordre, ce qui empêche les consommateurs de distinguer individuellement chaque bouteille et son étiquette. En outre, il y a un risque important qu'un consommateur renverse et casse des verres ou des bouteilles désordonnés.

[0005] La présente invention vise notamment à résoudre, en tout ou partie, les problèmes mentionnés ci-dessus.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet un élément de présentoir, pour présenter plusieurs bouteilles, l'élément de présentoir comprenant, pour chaque bouteille, des moyens de support adaptés pour supporter une bouteille respective, l'élément de présentoir comprenant en outre des moyens de liaison configurés pour lier l'élément de présentoir en configuration de service à un organe de suspension tel qu'une table, les moyens de support et les moyens de liaison étant agencés de sorte que chaque bouteille est disposée dans une position oblique respective lorsque l'élément de présentoir est en configuration de service, les moyens de support étant répartis autour des moyens de liaison.

[0007] En d'autres termes, l'élément de présentoir supporte chaque bouteille en position oblique par deux zones d'appui respectivement pour la partie inférieure et le goulot de la bouteille.

[0008] Ainsi, l'élément de présentoir permet de placer une ou plusieurs bouteille(s) sur les moyens de support, en appui stable et dans une position oblique ou inclinée qui permet à chaque consommateur notamment de distinguer facilement chaque bouteille et son étiquette. De plus, chaque utilisateur peut facilement prendre et reposer chaque bouteille sur l'élément de présentoir.

[0009] Dans la présente demande, le terme « oblique » qualifie une bouteille dont l'axe n'est pas vertical ni horizontal, mais incliné sur un plan horizontal. Une bouteille debout a son axe sensiblement vertical.

[0010] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de support comprennent au moins deux organes de support, dont un organe de support dit inférieur et un organe de support dit supérieur, l'organe de support inférieur étant adapté pour supporter une partie inférieure

d'une bouteille respective, l'organe de support supérieur étant adapté pour supporter une partie supérieure de la bouteille respective.

[0011] Dans la présente demande, une « partie inférieure » d'une bouteille est plus près du cul de la bouteille qu'une « partie supérieure » de cette bouteille. Inversement, dans la présente demande, le terme une « partie supérieure » d'une bouteille est plus près du goulot de la bouteille qu'une « partie inférieure » de cette bouteille. Lorsqu'une bouteille est placée en position verticale ou debout, la partie inférieure se trouve relativement près du bas de la bouteille, tandis que la partie supérieure se trouve relativement près du haut de la bouteille.

[0012] Ainsi, avec deux organes de support, une bouteille peut être maintenue en position stable lorsque l'élément de présentoir est en configuration de service.

[0013] Dans la présente demande, le terme « organe de support » désigne un composant ou une partie de 20 composant remplissant notamment la fonction de support ou de zone d'appui pour au moins une bouteille.

[0014] Selon un mode de réalisation de l'invention, pour chaque bouteille, l'organe de support inférieur est formé de manière distincte de l'organe de support supérieur.

[0015] Ainsi, les organes de support supérieurs et les organes de support inférieurs sont relativement rapides à fabriquer, car ils peuvent présenter des géométries simples.

[0016] Selon un mode de réalisation de l'invention, pour chaque bouteille, l'organe de support inférieur et l'organe de support supérieur sont réalisés d'un seul tenant.

[0017] En d'autres termes, un organe de support inférieur et l'organe de support supérieur correspondant sont monoblocs.

[0018] Ainsi, les organes de support supérieurs et les organes de support inférieurs ne nécessitent pas d'opération complexe d'assemblage sur le lieu de service de l'élément de présentoir.

[0019] Selon un mode de réalisation de l'invention, chaque organe de support inférieur est incurvé, chaque organe de support supérieur est incurvé, un organe de support inférieur et un organe de support supérieur correspondant présentant ensemble globalement la forme d'une cuillère.

[0020] Ainsi, de tels organes de support inférieurs et supérieurs permettent de présenter les corps des bouteilles aux utilisateurs, en facilitant la prise de chaque bouteille.

[0021] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'élément de présentoir présente en outre au moins une fente s'étendant entre deux organes de support inférieurs consécutifs et débouchant sur la périphérie de l'ensemble des organes de support inférieurs, la fente étant adaptée pour suspendre au moins un, de préférence au moins deux, verre(s) à pied, la fente étant de préférence substantiellement rectiligne.

[0022] Ainsi, un tel élément de présentoir permet de présenter des verres en plus des bouteilles.

[0023] Selon une variante de l'invention, l'élément de présentoir présente en outre plusieurs fentes débouchantes, chaque fente étant adaptée pour suspendre au moins un, de préférence au moins deux, verre(s) à pied, la fente étant de préférence实质lement rectiligne. Ainsi, de telles fentes permettent à plusieurs consommateurs de prendre des verres simultanément.

[0024] Selon une variante de l'invention, les organes de support inférieurs et les fentes sont disposées en alternance suivant un pourtour de l'élément de présentoir. Ainsi, de telles fentes permettent de répartir les verres sur l'organe de support inférieur, à portée de plusieurs consommateurs.

[0025] Selon un mode de réalisation de l'invention, l'élément de présentoir comprend au moins quatre organes de support inférieurs et au moins quatre organes de support supérieurs, de préférence six organes de support inférieurs et six organes de support supérieurs, chaque organe de support inférieur étant adapté pour recevoir une partie inférieure d'une bouteille respective, et chaque organe de support supérieur étant adapté pour recevoir une partie supérieure d'une bouteille respective.

[0026] Ainsi, de tels nombres permettent à au moins quatre utilisateurs d'utiliser simultanément des bouteilles.

[0027] Selon un mode de réalisation de l'invention, chaque organe de support inférieur a une forme globalement triangulaire, chaque organe de support inférieur présentant au moins un orifice adapté pour recevoir une partie inférieure, les organes de support inférieurs étant agencés de manière convergente vers les moyens de liaison.

[0028] Ainsi, de tels organes de support inférieurs permettent de présenter les corps des bouteilles de manière espacée.

[0029] Selon une variante de l'invention, chaque organe de support supérieur présentant au moins une ouverture adaptée pour recevoir une partie supérieure telle qu'un goulot, les organes de support supérieurs étant agencés de manière convergente vers les moyens de liaison. Ainsi, de tels organes de support supérieurs permettent de recevoir les goulots des bouteilles de manière relativement compacte.

[0030] Selon un mode de réalisation de l'invention, les organes de support inférieurs sont joints de façon à former ensemble un plateau inférieur, la périphérie du plateau inférieur ayant de préférence la forme d'un premier cercle, et dans lequel les organes de support supérieurs sont joints de façon à former ensemble un plateau supérieur, la périphérie du plateau supérieur ayant de préférence la forme d'un deuxième cercle, la superficie du plateau inférieur étant supérieure à la superficie du plateau supérieur, le plateau inférieur et le plateau supérieur étant de préférence coaxiaux.

[0031] Ainsi, les plateaux inférieur et supérieur formés respectivement par les organes de support inférieurs et

supérieurs rendent compact l'élément de présentoir. De tels plateaux présentent un poids et un encombrement réduit. De plus, de tels plateaux offrent aux consommateurs une vue panoramique sur les bouteilles, car ils évitent tout angle mort.

[0032] Selon une variante de l'invention, chaque orifice traverse l'organe de support inférieur respectif, et dans lequel chaque ouverture traverse l'organe de support supérieur respectif. Ainsi, de tels orifices et ouvertures sont simples à usiner et ils permettent de recevoir les parties inférieures et supérieures des bouteilles.

[0033] Selon une variante de l'invention, au moins une ouverture débouche sur la périphérie de l'organe de support supérieur. En d'autres termes, chaque ouverture est formée par une entaille réalisée à la périphérie de l'organe de support supérieur. Ainsi, une telle ouverture débouchante facilite la pose d'un goulot de bouteille sur l'organe de support supérieur.

[0034] Selon une variante de l'invention, la superficie du plateau inférieur est supérieure à la superficie du plateau supérieur. Ainsi, les consommateurs peuvent voir distinctement chaque bouteille, car l'organe de support supérieur en dégage la vue.

[0035] Selon une variante de l'invention, au moins un orifice, de préférence chaque orifice, traverse le plateau inférieur, et au moins une ouverture, de préférence chaque ouverture, traverse le plateau supérieur. Ainsi, de tels organes de support inférieur et supérieur facilitent la pose de chaque bouteille.

[0036] Selon une variante de l'invention, le ou chaque orifice est borgne. Dans une telle variante, le plateau inférieur est relativement épais. Ainsi, la partie inférieure d'une bouteille est supportée dans un logement.

[0037] Selon une variante de l'invention, au moins un orifice, de préférence chaque orifice, a globalement la forme d'un triangle, les côtés du triangle étant de préférence formés par des segments elliptiques. Ainsi, chaque orifice présente trois zones d'appui, une par côté du triangle, pour la partie inférieure d'une bouteille.

[0038] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de support des bouteilles sont répartis de manière globalement circulaire autour des moyens de liaison.

[0039] Ainsi, les utilisateurs peuvent tourner autour de l'élément de présentoir pour voir chaque bouteille.

[0040] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de support sont répartis uniformément autour des moyens de liaison.

[0041] Ainsi, les bouteilles sont réparties de manière équilibrée autour de l'élément de présentoir.

[0042] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de support respectifs et les moyens de liaison sont agencés de sorte que l'axe d'une bouteille en position oblique forme, avec une direction verticale, un angle compris entre 20 degrés et 70 degrés, de préférence compris entre 20 degrés et 50 degrés, de préférence compris entre 35 degrés et 50 degrés.

[0043] Ainsi, un tel angle d'inclinaison permet aux uti-

lisateurs de bien voir les bouteilles et leurs étiquettes. Lorsque l'inclinaison est comprise entre 35 degrés et 50 degrés, chaque bouteille est relativement peu stable. Les moyens de support sont donc adaptés pour supporter les bouteilles. En particulier, lorsque l'inclinaison est comprise entre 35 degrés et 50 degrés, les moyens de support peuvent alors comprendre des orifices adaptés pour recevoir respectivement les parties inférieures des bouteilles.

[0044] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de liaison comportent un palier adapté pour former une liaison pivot entre l'élément de présentoir et l'organe de suspension.

[0045] Ainsi, les utilisateurs peuvent faire tourner l'élément de présentoir autour de la table ou d'un pied de table.

[0046] Selon une variante de l'invention, les moyens de liaison sont formés par une entretoise de forme tubulaire, de préférence à section circulaire.

[0047] Ainsi, une telle entretoise permet de lier les organes de support inférieur et supérieur avec un poids relativement limité.

[0048] Selon une variante de l'invention, les organes de support supérieurs sont joints par leurs portions hautes. En d'autres termes, l'élément de présentoir est globalement en forme de fleur.

[0049] Selon un mode de réalisation de l'invention, les moyens de support sont agencés de façon à supporter toutes les bouteilles sensiblement à une même altitude par rapport aux moyens de liaison.

[0050] En d'autres termes, l'élément de présentoir est conformé pour ne présenter qu'un seul étage de bouteilles. Cet agencement évite que des bouteilles situées plus haut ne cachent les étiquettes ou ne gênent la prise des bouteilles situées plus bas.

[0051] Par ailleurs, la présente invention a pour objet un présentoir, pour présenter des bouteilles et de préférence des verres à pied, le présentoir comprenant :

- au moins un élément de présentoir selon l'invention ;
- au moins une embase qui est destinée à reposer sur un sol et qui est agencée pour placer des moyens de support à une hauteur comprise entre 40 cm et 140 cm, de préférence à une hauteur environ égale à 70 cm ; et
- de préférence, un plateau de service.

[0052] Ainsi, un tel présentoir permet l'accès aux bouteilles à des consommateurs assis ou debout, suivant la hauteur de l'organe de support inférieur. Le plateau de service permet aux consommateurs de poser leurs verres en cours d'utilisation.

[0053] Selon une variante de l'invention, l'élément de présentoir est monté rotatif par rapport à l'embase et autour d'un axe sensiblement vertical en configuration de service. Ainsi, les utilisateurs peuvent faire tourner l'élément de présentoir pour se servir tour à tour de chaque bouteille.

[0054] La présente invention sera bien comprise et ses avantages ressortiront aussi à la lumière de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un élément de présentoir conforme à un premier mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective, suivant un angle différent de la figure 1, de l'élément de présentoir de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue de dessus de l'élément de présentoir de la figure 1 ;
- la figure 4 est une coupe suivant le plan IV à la figure 1 ;
- la figure 5 est une vue en perspective, suivant l'angle de la figure 1, de l'élément de présentoir de la figure 1, en position d'utilisation ; et
- la figure 6 est une vue en perspective, suivant l'angle de la figure 2, d'un présentoir conforme à l'invention comprenant l'élément de présentoir de la figure 1 ;
- la figure 7 est une vue en perspective d'un élément de présentoir conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention, en position d'utilisation ;
- la figure 8 est une vue en perspective de l'élément de présentoir de la figure 7, à plus grande échelle.

[0055] Les figures 1, 2, 3 et 4 illustrent un élément de présentoir 1 destiné à présenter plusieurs bouteilles. L'élément de présentoir 1 comprend, pour chaque bouteille, deux organes de support, dont un organe de support dit inférieur 2 et un organe de support dit supérieur 3. L'organe de support inférieur 2 et l'organe de support supérieur 3 forment des moyens de support adaptés pour supporter une bouteille respective. L'élément de présentoir 1 comprend ainsi six organes de support inférieurs 2 et six organes de support supérieurs 3.

[0056] À cet effet, comme le montrent les figures 5 et 6, chaque organe de support inférieur 2 est adapté pour supporter une partie inférieure 51.1 d'une bouteille respective 51. De même, chaque organe de support supérieur 3 est adapté pour supporter une partie supérieure 51.2 d'une bouteille respective 51.

[0057] Les organes de support inférieurs 2 et les organes de support supérieurs 3 peuvent être réalisés en un matériau comprenant du bois, par exemple en bois massif ou en bois recomposé. Alternativement, les organes de support inférieurs 2 et les organes de support supérieurs 3 peuvent être réalisés en un matériau métallique ou plastique, et en un matériau homogène ou en un matériau composite.

[0058] Chaque organe de support inférieur 2 a une forme globalement triangulaire. Chaque organe de support supérieur 3 forme un secteur angulaire. Dans l'exemple des figures 1 à 4, les organes de support inférieurs 2 sont joints de façon à former ensemble un plateau inférieur 20 et les organes de support supérieurs 3 sont joints de

façon à former ensemble un plateau supérieur 30. La superficie du plateau inférieur 20 est supérieure à la superficie du plateau supérieur 30.

[0059] L'élément de présentoir 1 comprend aussi des moyens de liaison configurés pour lier l'élément de présentoir 1 en configuration de service à une table, comme le montrent les figures 5 et 6. La table forme un organe de suspension au-dessus du sol de l'élément de présentoir 1. Dans l'exemple des figures 1 à 4, les moyens de liaison sont formés par une entretoise 4 de forme tubulaire à section circulaire. L'entretoise 4 peut être métallique, à base d'acier inoxydable ou autre acier, ou encore en matériau synthétique.

[0060] Les organes de support inférieurs 2, de formes globalement triangulaires, sont agencés de manière adjacente et convergente vers l'entretoise 4.

[0061] Le plateau inférieur 20 a une périphérie présentant une section ayant globalement la forme d'un premier cercle C2 ayant un premier diamètre D2. Le plateau supérieur 3 a une périphérie présentant une section ayant globalement la forme d'un deuxième cercle C3 ayant un deuxième diamètre D3. Le plateau inférieur 20 et le plateau supérieur 30 sont ici coaxiaux.

[0062] Le premier diamètre D2 peut mesurer environ 540 mm et le deuxième diamètre D3 peut mesurer environ 140 mm. Ainsi, la superficie de l'organe de support inférieur 2 est supérieure à la superficie de l'organe de support supérieur 3. Dans l'exemple des figures 1 à 4, le plateau inférieur 20 et le plateau supérieur 30 sont coaxiaux à un axe Z, lequel est substantiellement vertical lorsque l'élément de présentoir 1 est en service.

[0063] Les organes de support inférieurs 2 et les organes de support supérieurs 3 sont répartis autour de l'entretoise 4. Dans l'exemple des figures 1 à 6, les organes de support inférieurs 2 et les organes de support supérieurs 3 sont répartis de manière globalement circulaire autour de l'entretoise 4. Donc, les moyens de support des bouteilles 51 sont répartis de manière globalement circulaire autour des moyens de liaison. Chaque ensemble d'un organe de support inférieur 2 et d'un organe de support supérieur 3 s'étend de manière globalement radiale à partir de l'entretoise 4.

[0064] Dans l'exemple des figures 1 à 4, pour chaque bouteille 51, l'organe de support inférieur 2 est formé de manière distincte de l'organe de support supérieur 3. En d'autres termes, l'organe de support inférieur 2 et l'organe de support supérieur 3 sont formés par deux pièces distinctes. Les organes de support inférieurs 2 sont répartis uniformément autour de l'entretoise 4. De même, les organes de support supérieurs 3 sont répartis uniformément autour de l'entretoise 4. Donc, les moyens de support sont répartis uniformément autour des moyens de liaison.

[0065] Le plateau inférieur 20 présente six orifices 21 adaptés pour recevoir une partie inférieure 51.1 d'une bouteille 51. Chaque orifice 21 traverse l'organe de support inférieur 2. En d'autres termes, chaque orifice 21 forme un trou traversant. Chaque orifice 21 a une forme

déterminée en fonction de la forme cylindrique d'un cul d'une bouteille 51, de façon à recevoir la partie inférieure 51.2 avec une surface de contact significative.

[0066] À cet effet, chaque orifice 21 a globalement la forme d'un triangle, dont les côtés sont formés par des segments elliptiques. Dans l'exemple des figures, ces segments elliptiques sont des arcs de cercles reliés deux à deux par un congé respectif à faible rayon de courbure. Une direction radiale du premier cercle C2 forme sensiblement une médiatrice de ce triangle. L'arc de cercle proche de la périphérie du plateau inférieur 20 est concave et incurvé vers l'axe Z. Les deux autres arcs de cercles sont convexes.

[0067] Comme le montre la figure 5, chaque orifice 21 est adapté pour recevoir une partie inférieure 51.1 d'une bouteille respective 51. À cet effet, la superficie de chaque orifice respectif 21 et les longueurs des côtés du triangle sont dimensionnés de sorte que les côtés du triangle forment trois zones d'appui pour une partie inférieure 51.1 de bouteille 51. Les zones d'appui sont situées approximativement au niveau du cul de la bouteille 51.

[0068] Par ailleurs, le plateau supérieur 30 présente six ouvertures 31. Chaque ouverture 31 est formée par une entaille qui est réalisée dans la périphérie du plateau supérieur 30 et qui est en forme de demi-cercle. Chaque ouverture 31 débouche donc sur le deuxième cercle C3. Chaque ouverture 31 traverse le plateau supérieur 30.

[0069] Comme le montre la figure 5, chaque ouverture 31 est adaptée pour recevoir un goulot 51.2 d'une bouteille respective 51. À cet effet, la superficie de chaque ouverture respective 31 et le diamètre du demi-cercle sont dimensionnés de sorte que chaque ouverture 31 forme une zone d'appui pour un goulot 51.2 de bouteille 51.

[0070] Comme le montre la figure 5, les moyens de support -ici les organes de support inférieur 2 et supérieur 3- et les moyens de liaison -ici l'entretoise 4- sont agencés de sorte que chaque bouteille 51 est disposée dans une position oblique ou inclinée respective, lorsque l'élément de présentoir 1 est en configuration de service. Dans l'exemple des figures 5 et 6, la partie inférieure 51.1 et le goulot 51.2 reposent respectivement sur un orifice 21 et sur une ouverture 31.

[0071] Chaque organe de support inférieur 2 est agencé par rapport à l'organe de support supérieur correspondant 3 de sorte que l'axe X51 d'une bouteille 51 en position oblique forme, avec l'axe Z, un angle A51 d'environ 30 degrés.

[0072] Comme le montrent les figures 2 et 4, chaque organe de support inférieur 2 est agencé par rapport à l'organe de support supérieur correspondant 3 avec un écartement E4 entre le plateau inférieur 20 et le plateau supérieur 30, de sorte que l'axe X51 d'une bouteille oblique 51 forme un angle A51 d'environ 30 degrés avec l'axe Z. En d'autres termes, les moyens de support respectifs et les moyens de liaison sont agencés de sorte que l'axe X51 forme, avec la direction verticale Z, un

angle A51 d'environ 30 degrés.

[0073] L'axe Z forme une direction实质上 verticale lorsque l'élément de présentoir 1 est en service. L'angle A51 est déterminé de sorte le liquide contenu dans une bouteille 51 pleine et ouverte ne s'écoule pas lorsque la bouteille 51 repose sur ses organes de support inférieur 2 et supérieur 3.

[0074] Dans l'exemple des figures, l'écartement E4 mesure environ 220 mm. Le centre d'un orifice 21 est situé à une distance R21 d'environ 207 mm de l'axe Z, et le centre d'une ouverture 31 est situé à une distance R31 d'environ 70 mm de l'axe Z.

[0075] Le plateau inférieur 20 présente en outre six fentes 22, qui s'étendent chacune entre deux organes de support inférieurs consécutifs 2 et qui débouchent sur le premier cercle C2, donc sur la périphérie du plateau inférieur 20. Comme le montre la figure 5, chaque fente 22 est adaptée pour suspendre plusieurs verres à pied, par le pied ou éventuellement par le corps. À cet effet, chaque fente 22 a une largeur supérieure au diamètre de la tige d'un verre à pied usuel, mais inférieur au diamètre du pied d'un verre à pied usuel et inférieur aux dimensions du corps d'un verre à pied usuel. Chaque fente 22 est实质上 rectiligne et s'étend suivant une direction radiale du premier cercle C2.

[0076] Les orifices 21 et les fentes 22 sont répartis de façon sensiblement uniforme par rapport au premier cercle C2, qui forme la périphérie du plateau inférieur 20. De même, les ouvertures 31 sont distribuées de façon sensiblement uniforme par rapport au deuxième cercle C3, qui forme la périphérie du plateau supérieur 30. De plus, les orifices 21 et les fentes 22 sont disposés en alternance suivant le premier cercle C2.

[0077] La figure 6 illustre un présentoir 10 pour présenter six bouteilles 51 et des verres à pied 52. Le présentoir 10 comprend l'élément de présentoir 1 et une embase 11. L'embase 11 comprend une assiette 11.1 et un montant 11.2. L'embase 11 repose sur le sol et elle est agencée pour placer l'organe de support inférieur 2 globalement horizontalement et à une hauteur H2 d'environ 70cm par rapport au sol.

[0078] Le présentoir 10 comprend en outre un plateau de service 12 qui est disposé du côté des organes de support supérieurs 3 qui est opposé à l'embase 11, c'est-à-dire au-dessus des organes de support supérieurs 3 lorsque le présentoir 10 est en service. Le plateau de service 12 permet aux consommateurs de poser, en cours d'utilisation, leurs verres à pied 52 à environ 105 cm du sol.

[0079] En service, un serveur peut placer six bouteilles 51 sur l'élément de présentoir 1. Puis, chaque consommateur peut prendre place autour du présentoir 10. Ensuite, chaque consommateur peut prendre une bouteille 51 et un verre à pied 52 et se servir une boisson, avant de reposer la bouteille 51 sur l'élément de présentoir 1.

[0080] En cours de dégustation, chaque consommateur peut poser son verre sur le plateau de service 12. Chaque consommateur a une vue directe sur une bou-

teille 51 et son étiquette. Ainsi, l'élément de présentoir 1 permet de placer six bouteilles sur l'organe de support inférieur 2 et sur l'organe de support supérieur 3, en appui stable et dans une position oblique d'angle A51, ce qui permet à chaque consommateur de distinguer facilement chaque bouteille 51 et son étiquette. Avantageusement, l'élément de présentoir 1 est monté rotatif autour de l'axe Z.

[0081] Les figures 7 et 8 illustrent un élément de présentoir 101 conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention et en configuration de service. Dans la mesure où l'élément de présentoir 101 est similaire à l'élément de présentoir 1, la description de l'élément de présentoir 1 donnée ci-avant en relation avec les figures 1 à 6 peut être transposée à l'élément de présentoir 101, à l'exception des différences notables énoncées ci-après.

[0082] Un élément ou un composant de l'élément de présentoir 101 identique ou correspondant, par sa structure ou par sa fonction, à un élément ou à un composant de l'élément de présentoir 1 porte la même référence numérique augmentée de 100.

[0083] On définit ainsi des organes de support inférieurs 102, des organes de support supérieurs 103, un présentoir 110, des bouteilles 151 ayant des parties inférieures 151.1 et des parties supérieures 151.2, une embase 111 avec une assiette 111.1 et un montant 111.2, ainsi qu'un plateau de service 112.

[0084] L'élément de présentoir 101 diffère de l'élément de présentoir 1, car ni les organes de support inférieurs 102 ni les organes de support supérieurs 103 ne forment de plateau. Les organes de support inférieurs 102 sont relativement distants ou écartés deux à deux, contrairement à deux organes de support inférieurs 2 consécutivement séparés par une fente 22. Les organes de support supérieurs 103 sont joints par leurs portions hautes, en configuration de service.

[0085] Pour chaque bouteille 151, l'organe de support inférieur 102 et l'organe de support supérieur 103 sont réalisés d'un seul tenant, ici dans une seule pièce. En d'autres termes, un organe de support inférieur 102 et un organe de support supérieur 103 forment deux zones d'appui appartenant à une même pièce, laquelle forme des moyens de support pour une bouteille 151.

[0086] De plus, l'élément de présentoir 101 diffère de l'élément de présentoir 1, car il ne comprend pas d'entretoise entre les organes de support inférieurs 102 et les organes de support supérieurs 103. Cependant, l'élément de présentoir 101 comprend des moyens de liaison 104 qui sont formés par un simple alésage traversant, qui est ménagé à la jonction des organes de support supérieurs 103 et à travers lequel passe le montant 111.2.

[0087] Pour une bouteille 51, chaque organe de support inférieur 102 ne présente pas d'orifice, contrairement à un organe de support inférieur 2, mais une forme creuse adaptée pour recevoir une partie inférieure 151.1 d'une bouteille respective 151.

[0088] De même, pour une bouteille 51, chaque organe de support supérieur 103 ne présente pas d'ouverture, contrairement à un organe de support supérieur 3, mais une forme creuse adaptée pour recevoir une partie supérieure 151.2 d'une bouteille respective 151.

[0089] En outre, la partie supérieure 151.2 que reçoit chaque organe de support supérieur 103 correspond au ventre ou corps de la bouteille, tandis que, dans le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 6, la partie supérieure 51.2 correspond au col ou goulot d'une bouteille 51. Ainsi, un goulot 151.3 est en porte-à-faux ou non tenu par un organe de support supérieur 103.

[0090] Comme le montrent les figures 7 et 8, les organes de support inférieurs 102 et les organes de support supérieurs 103 ont des formes galbées et plus complexes que dans le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 6. Chaque organe de support inférieur 102 est incurvé et chaque organe de support supérieur 103 est incurvé.

[0091] Un organe de support inférieur 102 et un organe de support supérieur 103 présentent ensemble globalement la forme d'une cuillère, dont le manche serait formé par l'organe de support supérieur 103. Comme les organes de support supérieurs 103 sont joints par leurs portions hautes et comme les organes de support inférieurs 102 et les organes de support supérieurs 103 sont uniformément répartis autour de l'axe Z, l'élément de présentoir 101 est globalement en forme de fleur. Ainsi, l'élément de présentoir 101 présente globalement une symétrie de révolution autour des moyens de liaison 104

[0092] De plus, les moyens de liaison 104 comportent un palier non représenté qui est adapté pour former une liaison pivot entre l'élément de présentoir 101 et l'organe de suspension, ici une table. Un tel palier permet de faire tourner l'élément de présentoir 101 afin de présenter chaque bouteille 151 à chaque utilisateur, sans que l'utilisateur ne se déplace.

[0093] Comme dans le mode de réalisation illustré aux figures 1 à 6, l'assiette 111.1, le montant 111.2 et le plateau de service 112 forme une table qui remplit la fonction d'organe de suspension de l'élément de présentoir 101 au-dessus du sol. Cette table et l'élément de présentoir 101 forment un présentoir 110.

[0094] Dans l'exemple des figures, les moyens de support, par exemple formés par l'organe de support inférieur et l'organe de support supérieur, sont agencés de façon à supporter toutes les bouteilles sensiblement à une même altitude par rapport aux moyens de liaison. En d'autres termes, l'élément de présentoir est conformé pour ne présenter qu'un seul étage de bouteilles.

[0095] Selon des caractéristiques avantageuses mais facultatives de l'invention, prises isolément ou selon toute combinaison techniquement possibles :

- Au lieu d'un plateau mince, le plateau inférieur et/ou le plateau supérieur peut être relativement épais. Les orifices ménagés dans l'épaisseur du plateau inférieur sont alors non traversants.
- Au lieu d'une encoche débouchant sur la périphérie

des organes de support supérieurs, au moins une ouverture peut être non débouchante.

- Au lieu d'être non débouchant, au moins un orifice peut être prolongé par une fente débouchant sur la périphérie des organes de support inférieurs.
- Au lieu d'une forme de triangle, chaque orifice peut avoir une forme concave non débouchante.
- Au lieu d'un angle A51 identique pour toutes les bouteilles, les bouteilles peuvent être inclinées suivant des angles différents.
- L'élément de présentoir peut comprendre deux ensembles distincts de organes de support inférieurs, par exemple deux circulaires, qui sont disposés à des hauteurs différentes, ce qui permet de présenter plus de bouteilles aux consommateurs.
- L'organe de support supérieur peut être réalisé par un fil d'acier conformé pour supporter des goulots de bouteilles, par exemple pour remplacer le plateau supérieur 30.

Revendications

1. Élément de présentoir (1 ; 101), pour présenter plusieurs bouteilles (51; 151), l'élément de présentoir (1; 101) comprenant, pour chaque bouteille (51 ; 151), des moyens de support (2, 3 ; 102, 103) adaptés pour supporter une bouteille respective (51 ; 151), l'élément de présentoir (1 ; 101) comprenant en outre des moyens de liaison (4 ; 104) configurés pour lier l'élément de présentoir (1 ; 101) en configuration de service à un organe de suspension tel qu'une table, les moyens de support (2, 3 ; 102, 103) et les moyens de liaison (4 ; 104) étant agencés de sorte que chaque bouteille (51 ; 151) est disposée dans une position oblique respective lorsque l'élément de présentoir (1 ; 101) est en configuration de service, les moyens de support (2, 3 ; 102, 103) étant répartis autour des moyens de liaison (4 ; 104).
2. Élément de présentoir (1 ; 101) selon la revendication 1, dans lequel, pour chaque bouteille (51 ; 151), les moyens de support comprennent au moins deux organes de support, dont un organe de support dit inférieur (2 ; 102) et un organe de support dit supérieur (3 ; 103), l'organe de support inférieur (2 ; 102) étant adapté pour supporter une partie inférieure (51.1 ; 151.1) d'une bouteille respective (51 ; 151), l'organe de support supérieur (3 ; 103) étant adapté pour supporter une partie supérieure (51.2 ; 151.2) de la bouteille respective (51 ; 151).
3. Élément de présentoir (1) selon la revendication 2, dans lequel, pour chaque bouteille (51), l'organe de support inférieur (2) est formé de manière distincte de l'organe de support supérieur (3).
4. Élément de présentoir (101) selon la revendication

- 2, dans lequel, pour chaque bouteille (151), l'organe de support inférieur (102) et l'organe de support supérieur (103) sont réalisés d'un seul tenant.
5. Élément de présentoir (101) selon la revendication 4, dans lequel chaque organe de support inférieur (102) est incurvé, chaque organe de support supérieur (103) est incurvé, un organe de support inférieur (102) et un organe de support supérieur correspondant (103) présentant ensemble globalement la forme d'une cuillère. 5
6. Élément de présentoir (1) selon l'une des revendications 2 à 5, l'élément de présentoir (1) présentant en outre au moins une fente (22) s'étendant entre deux organes de support inférieurs consécutifs (2) et débouchant sur la périphérie de l'ensemble des organes de support inférieurs (2), la fente (22) étant adaptée pour suspendre au moins un, de préférence au moins deux, verre(s) à pied (52), la fente (22) étant de préférence实质上 rectiligne. 10
7. Élément de présentoir (1 ; 1 0 1) selon l'une des revendications 2 à 6, comprenant au moins quatre organes de support inférieurs (2 ; 102) et au moins quatre organes de support supérieurs (3 ; 103), de préférence six organes de support inférieurs (2 ; 102) et six organes de support supérieurs (3 ; 103), chaque organe de support inférieur (2 ; 102) étant adapté pour recevoir une partie inférieure (51.1 ; 151.1) d'une bouteille respective (51 ; 151), et chaque organe de support supérieur (3 ; 103) étant adapté pour recevoir une partie supérieure (51.2 ; 151.2) d'une bouteille respective (51 ; 151). 15
8. Élément de présentoir (1) selon l'une des revendications 2 à 7, dans lequel chaque organe de support inférieur (2) a une forme globalement triangulaire, chaque organe de support inférieur (2) présentant au moins un orifice (21) adapté pour recevoir une partie inférieure (51.1), les organes de support inférieurs (2) étant agencés de manière convergente vers les moyens de liaison (4). 20
9. Élément de présentoir (1) selon la revendication 8, dans lequel les organes de support inférieurs (2) sont joints de façon à former ensemble un plateau inférieur (20), la périphérie du plateau inférieur (20) ayant de préférence la forme d'un premier cercle (C2), et dans lequel les organes de support supérieurs (3) sont joints de façon à former ensemble un plateau supérieur (30), la périphérie du plateau supérieur (30) ayant de préférence la forme d'un deuxième cercle (C3), la superficie du plateau inférieur (20) étant supérieure à la superficie du plateau supérieur (30), le plateau inférieur (20) et le plateau supérieur (30) étant de préférence coaxiaux. 25
10. Élément de présentoir (1 ; 101) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de support des bouteilles (51 ; 151) sont répartis de manière globalement circulaire autour des moyens de liaison (4 ; 104).
11. Élément de présentoir (1 ; 1 0 1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de support sont répartis uniformément autour des moyens de liaison (4 ; 104).
12. Élément de présentoir (1 ; 1 0 1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de support respectifs et les moyens de liaison (4 ; 104) sont agencés de sorte que l'axe (X51) d'une bouteille (51 ; 151) en position oblique forme, avec une direction verticale (Z), un angle (A51) compris entre 20 degrés et 70 degrés, de préférence compris entre 20 degrés et 50 degrés, de préférence encore compris entre 35 degrés et 50 degrés.
13. Élément de présentoir (1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de liaison (4) comportent un palier adapté pour former une liaison pivot entre l'élément de présentoir (1 ; 101) et l'organe de suspension.
14. Élément de présentoir (1 ; 1 0 1) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les moyens de support sont agencés de façon à supporter toutes les bouteilles (50 ; 151) sensiblement à une même altitude par rapport aux moyens de liaison (4 ; 104).
15. Présentoir (10; 110), pour présenter des bouteilles (51 ; 151) et de préférence des verres à pied (52), le présentoir (10 ; 110) comprenant :
- au moins un élément de présentoir (1 ; 101) selon l'une des revendications précédentes ;
 - au moins une embase (11 ; 111) qui est destinée à reposer sur un sol et qui est agencée pour placer des moyens de support (2, 3 ; 102, 103) à une hauteur (H2) comprise entre 40 cm et 140 cm, de préférence à une hauteur (H2) environ égale à 70 cm ; et
 - de préférence, un plateau de service.

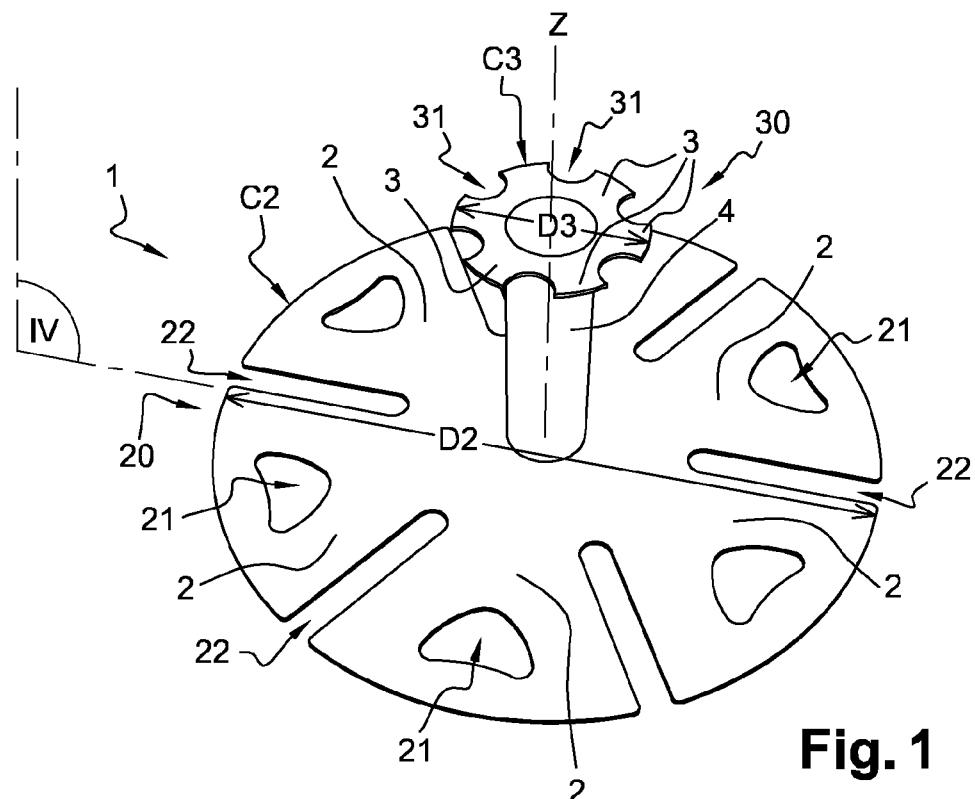


Fig. 1

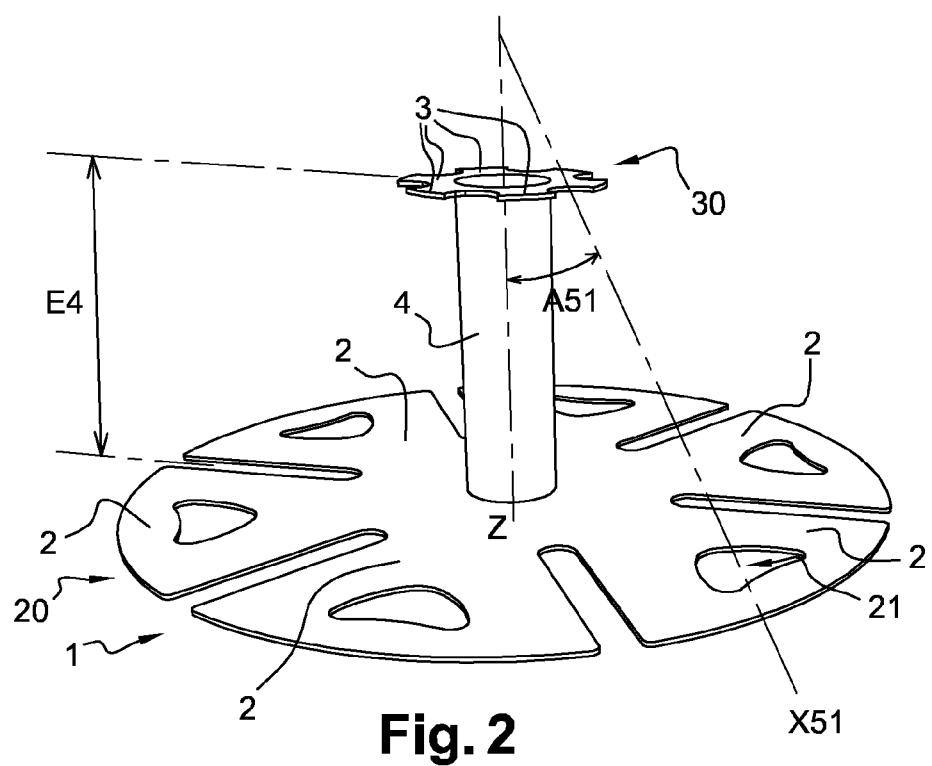


Fig. 2

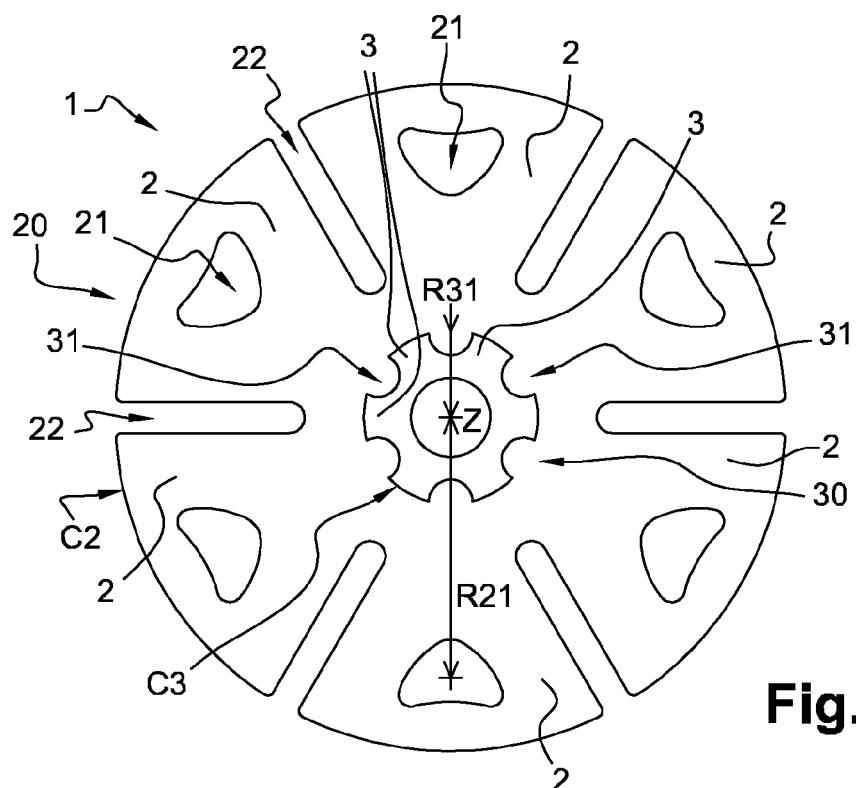


Fig. 3

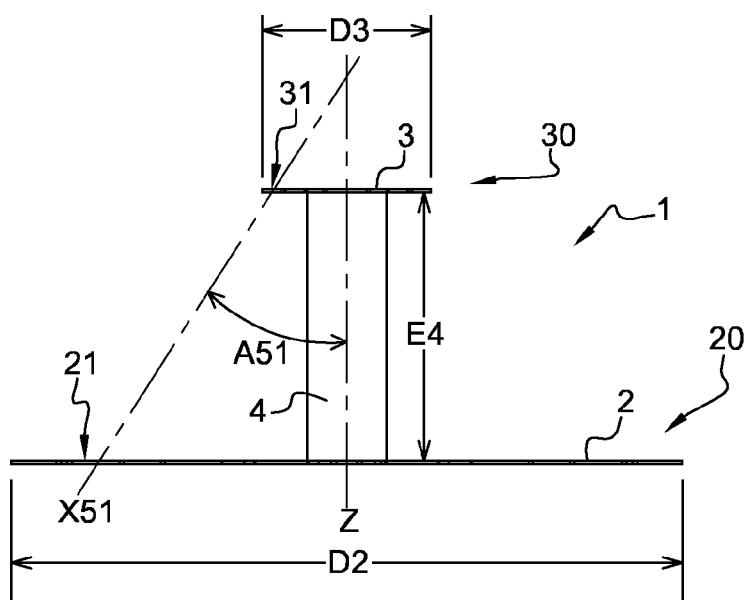
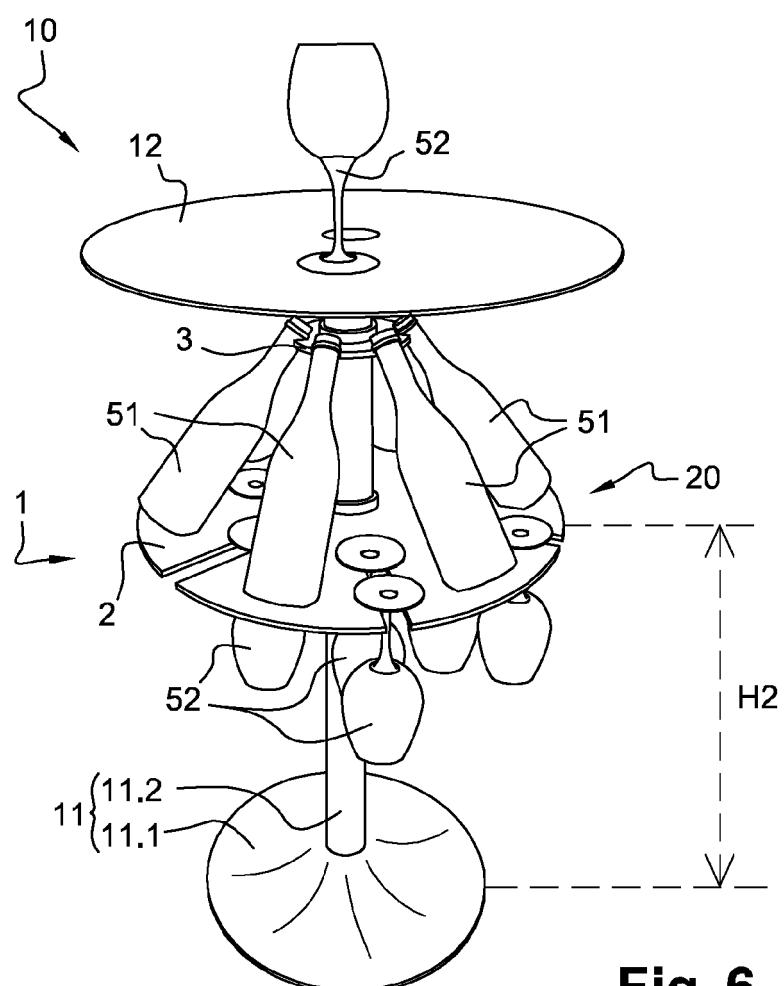
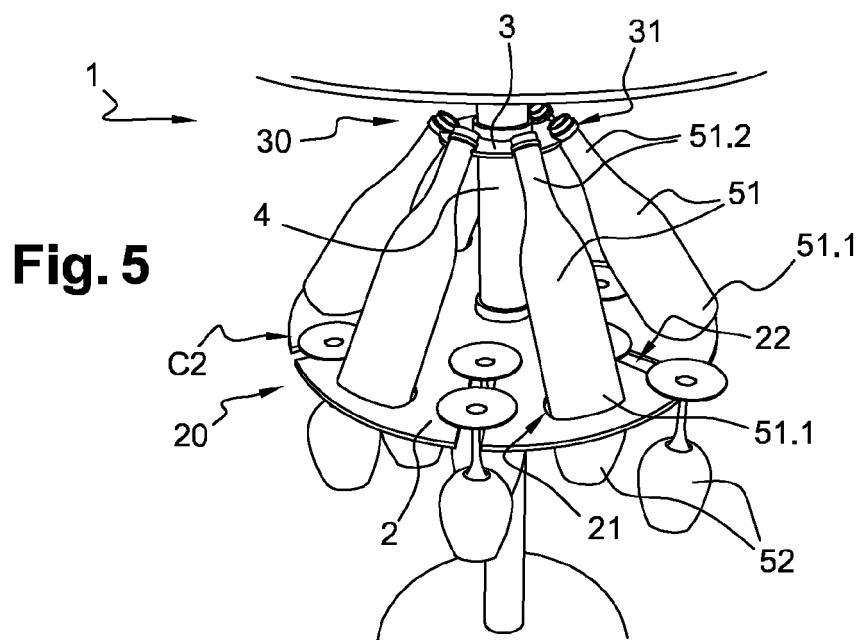
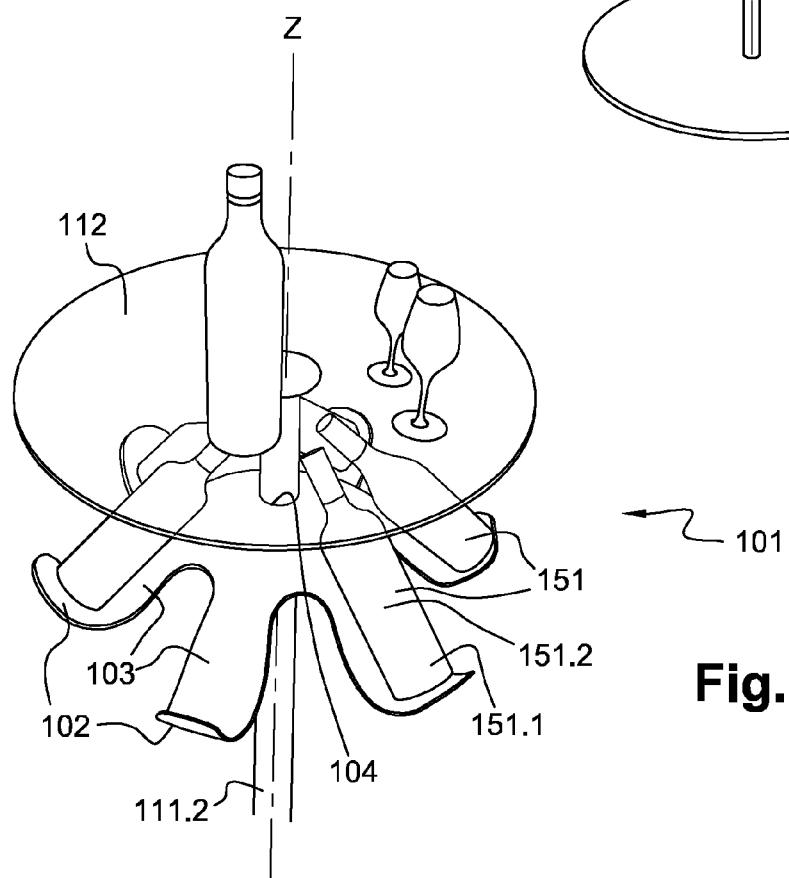
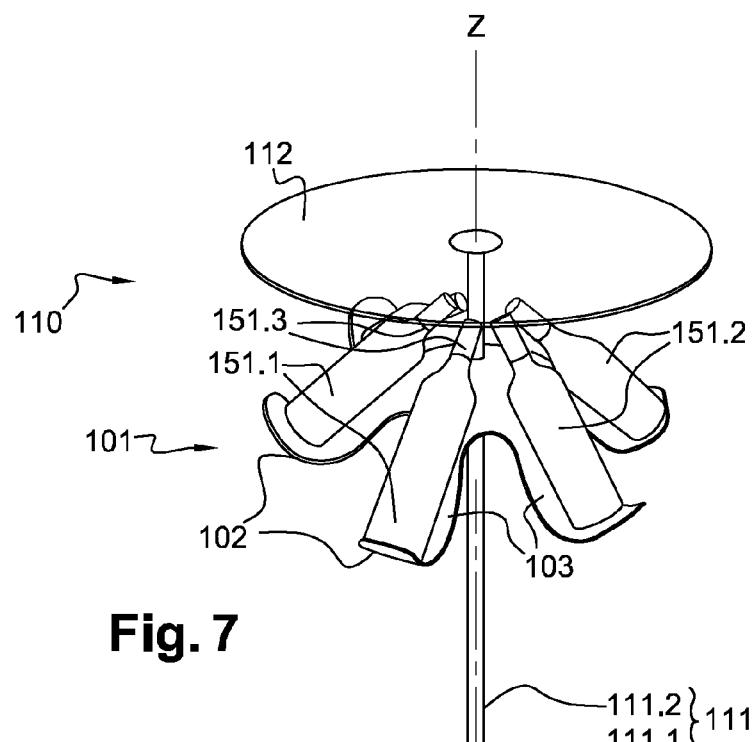


Fig. 4

**Fig. 6**





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 18 3689

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	GB 986 764 A (WATERS OF COVENTRY LTD) 24 mars 1965 (1965-03-24) * page 2, ligne 63 - page 2, ligne 65; figures 2,4,5 * * page 2, ligne 70 - page 2, ligne 73; figures 2,4,5 * * page 2, ligne 74 - page 2, ligne 80; figures 2,4,5 * * page 2, ligne 95 - page 2, ligne 98; figures 2,4,5 * * page 3, ligne 21 - page 3, ligne 27; figure 5 *	1,2,4,5, 7,8, 10-15	INV. A47B13/16 A47B37/04 A47F7/28
X	US 375 413 A (F.F CUMMING NEW YORK) 27 décembre 1887 (1887-12-27) * colonne 1, ligne 22 - colonne 1, ligne 32; figure 1 *	1-3, 7-12,14	
X, P	US 2011/220599 A1 (SIAHPUSH S ANTHONY [US]) 15 septembre 2011 (2011-09-15) * figures 4,8,10 *	1-3,7-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche La Haye	Date d'achèvement de la recherche 27 septembre 2012	Examinateur Kohler, Pierre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 18 3689

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-09-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 986764	A 24-03-1965	AUCUN	
US 375413	A 27-12-1887	AUCUN	
US 2011220599	A1 15-09-2011	AUCUN	